

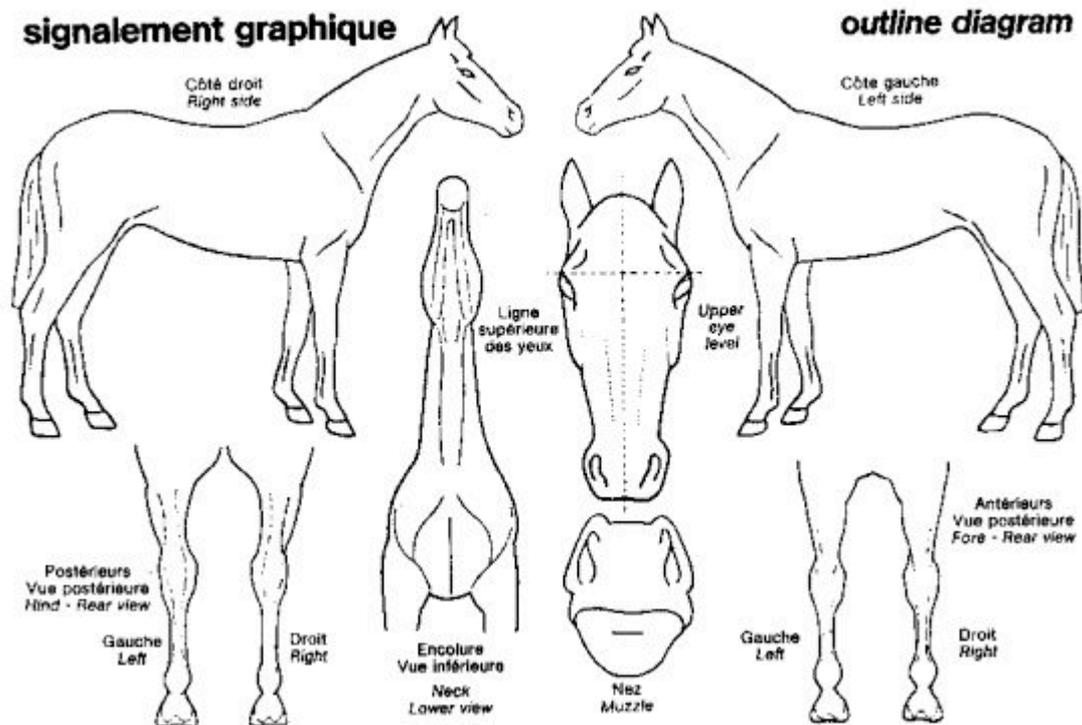
Etat sanitaire et comportemental :

L'équidé est remis le jour de l'embarquement sain et net ; Dans le cas contraire, le propriétaire (ou le remettant) s'engage à signaler toutes les maladies et blessures (à reporter sur le signalement ci-dessous.)

En cas de maladie contagieuse, le transporteur se réserve le droit de refuser le transport.

Le transporteur ne sera pas tenu pour responsable de l'aggravation éventuelle d'une blessure ou maladie antérieur au transport.

Observation :



Le propriétaire s'engage à signaler toutes les informations susceptibles de demander la mise en place d'un protocole particulier tel que comportement atypique, gestante ou suitée, foal, yearling, entier...

(Remplir les champs en gris)

